## Comment en bénéficier?

#### **VOUS ÊTES SALARIÉ:**

Après conseil de votre médecin du travail, des informations sur le dispositif vous serez invité à donner votre consentement éclairé (accord du salarié après information) pour vous inscrire en tant qu'acteur central de votre maintien dans l'emploi.

Après étude de votre dossier, le dispositif :

- Organise votre parcours,
- Mobilise les ressources internes et externes nécessaires,
- Informe votre employeur et recueille son avis sur le parcours

#### **VOUS ÊTES EMPLOYEUR:**

Vous pouvez signaler le plus tôt possible des salariés en difficulté ou des situations à risque à votre médecin du travail qui saisira le dispositif pour vous aider.

#### **QUI CONTACTER?**

L'équipe du dispositif est à votre écoute et vous accompagne dans v o t r e p a r c o u r s .

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter :

- Mme RAVAUD, assistante sociale
- Mme BOUTAUD-PAULHAN, infirmière santé travail
- M. VACCARO, ergonome





Mail: maintien-en-emploi@aist87.fr



Site web: www.aist87.fr Mail: contact@aist87.fr





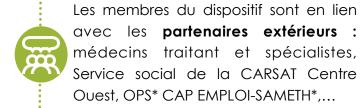


# Le dispositif de maintien en emploi

Dans le cadre des missions des services de santé au travail, l'AIST87 a créé pour vous, une entité spécialisée : le dispositif de maintien en emploi « DMEE ». Il s'agit d'une prise en charge pluridisciplinaire permettant de proposer un accompagnement individuel avec des solutions adaptées lorsqu'un salarié rencontre des problèmes de santé.

#### Qui l'anime?

- Les médecins référents **DMEE**
- Un ergonome
- Une infirmière en santé au travail
- Une assistante sociale
- Une conseillère en mobilité professionnelle



#### \*Organisme de Placement Spécialisé

### ANTICIPER LE RETOUR EN EMPLOI

## Notre méthode REAAC



## RETOUR EN EMPLOI ANTICIPÉ ET ACCOMPAGNÉ :

Une prise en charge globale du salarié.

**Evaluation** de la situation médicale, sociale et professionnelle du salarié.

**Rencontre** tripartite entre le salarié, l'employeur et l'équipe du dispositif afin d'étudier la possibilité du retour en emploi.

Identification des outils d'aide au maintien en emploi : aménagements techniques, organisationnels, aides financières de droit commun ou spécifique, remise à niveau.

**Mise en œuvre** du maintien en emploi du salarié.

**Suivi** à un an du salarié afin de faire un bilan de la situation.

#### **SES OBJECTIFS?**

#### **V**OUS ÊTES SALARIÉ:



Sur la base d'un bilan fonctionnel, social et professionnel, l'équipe du **DMEE** assure le suivi qui permettra de trouver des solutions à votre situation :

- Par le maintien à votre poste de travail
- Par un reclassement dans votre entreprise
- Par un accompagnement vers une reconversion professionnelle

#### **VOUS ÊTES EMPLOYEUR:**



- Vous aider à anticiper des situations à risque et la reprise d'un salarié
- Vous aider à remplir vos obligations en termes de reclassement (étude de postes et/ou des environnements de travail)
- Vous informer dans le domaine du maintien en emploi

PLUS TÔT LES DIFFICULTÉS D'UN SALARIÉ À SON POSTE DE TRAVAIL SONT CONNUES, PLUS LES CHANCES DE MAINTIEN EN EMPLOI SONT MULTIPLIÉES.

<sup>\*</sup> Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés